LE TERRITOIRE EN PROJET

Construisons ensemble

le Schéma de Développement du Territoire

Wallonie

SOMMAIRE

PAGE 4 //// **1. CONTEXTUALISATION**

1. Qu'est-ce que le SDT ?

2. Le cadre dans lequel le SDT s'inscrit

- Les engagements nationaux et internationaux
- Le respect du CoDT
- L'analyse contextuelle

PAGE 10 //// **2. COMPRENDRE LE CONTENU DU SDT**

1. Les éléments qui constituent le SDT

- La vision
- Les méta-objectifs
- Les objectifs régionaux

PAGE 16 //// **3. LA MISE EN ŒUVRE DU SDT**

1. La concrétisation du SDT via la définition de principes de mise en œuvre et d'une structure territoriale

- Les principes de mise en œuvre
- La structure territoriale

2. Et si on assemblait tout !

- Se positionner et structurer
- Anticiper et muter
- Desservir et équilibrer
- Préserver et valoriser

« De la justesse des choix opérés pour le territoire et de la qualité de son aménagement dépendent la prospérité et le bien-être de ses habitants. »

EDITORIAL

L'un des piliers de l'action publique, qu'elle soit régionale ou communale, est de rencontrer ou d'anticiper les besoins de la collectivité. La mission des autorités publiques est de préparer le territoire à répondre aux aspirations de la population qui l'occupe en tenant compte des défis à moyen et à long termes auxquels elle sera confrontée.

Grâce à l'adoption du Code du Développement Territorial, ce travail de réflexion mené depuis plusieurs années sera coulé dans un outil stratégique adéquat qu'est le Schéma de Développement du Territoire plus communément appelé SDT. Ce dernier se fonde sur une analyse contextuelle de la Wallonie qui relève les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

En tant que Ministre de l'Aménagement du territoire, je considère que le travail que nous faisons au niveau du Gouvernement wallon doit être rendu accessible à tous et plus encore, car le Schéma de Développement du Territoire guidera la Wallonie dans ses choix pour les 30 années à venir.

L'objectif de cet ouvrage est donc de vulgariser l'avant-projet de SDT pour que les citoyens intéressés et concernés par la matière puissent facilement en prendre connaissance et aient la possibilité de le commenter en proposant d'éventuelles pistes d'amélioration avant son adoption définitive.

Carlo DI ANTONIO
Ministre de l'Aménagement du Territoire

CONTEXTUALISATION

1. QU'EST-CE QU'EST LE SDT ?

RESUMONS LE CHAPITRE !

SDT

OUTIL POLITIQUE

- CHOIX OPÉRÉS EN FONCTION D'UN FUTUR SOUHAITABLE
  - RESPECT DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES
  - RESPECT DES PLANS ET OUTILS EXISTANTS

OUTIL STRATÉGIQUE

- INSPIRE LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT WALLON POUR LES 30 ANNÉES À VENIR
- SE TRADUIT AU NIVEAU LOCAL EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS

OUTIL JURIDIQUE

- S'IMPOSE AUX AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT
- PAS D'EFFETS DIRECTS – SAUF EXCEPTIONS– SUR LES AUTORISATIONS INDIVIDUELLES

Le Schéma de Développement du Territoire se présente comme le garant d'une vision globale et prospective du territoire régional et d'une meilleure concordance entre les objectifs régionaux et les projets ponctuels et/ou les décisions locales.

Afin de définir ce futur, les autorités régionales ont posé des choix parmi plusieurs voies possibles, dans le respect des obligations internationales que la Région a contractées et en cohérence et complémentarité avec les plans et les outils stratégiques déjà adoptés.

Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) est l'outil de nature juridique à travers lequel les autorités régionales définissent la stratégie qu'elles comptent mettre en œuvre pour traduire concrètement le projet qu'elles proposent pour le territoire.

A l'échelle régionale, il a un rôle stratégique qui doit inspirer l'action du Gouvernement wallon sur le territoire à l'horizon 2050.

Situé au sommet de la hiérarchie des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie, le SDT s'impose aux autres outils d'aménagement du territoire.

A l'échelle infrarégionale, il est conçu de manière à ce que les principes sur lesquels il se fonde puissent être traduits à travers les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme de niveaux supra-local et local, et ceci compte tenu des spécificités territoriales. C'est pourquoi le Schéma de Développement du Territoire s'attache également à préciser le cadre dans lequel ces autorités concrétiseront leur politique d'aménagement du territoire.

Le SDT n'a en revanche pas d'effet direct – sauf exceptions – sur les autorisations individuelles.

2. LE CADRE DANS LEQUEL LE SDT S'INSCRIT

RESUMONS LE CHAPITRE !

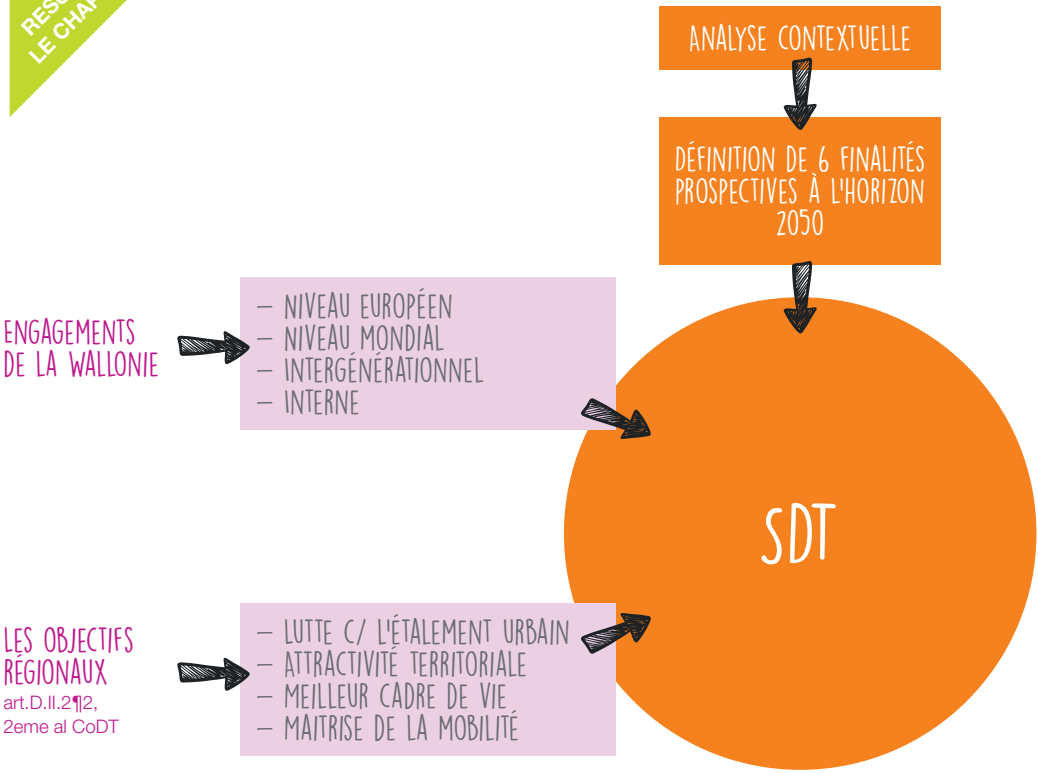

Un ensemble de facteurs déterminants et incontournables s'imposent au Gouvernement wallon pour l'élaboration du Schéma de Développement du Territoire afin d'assurer la cohérence du document avec les politiques existantes. Ils sont de trois ordres.

1. LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

La Wallonie est engagée vis-à-vis de plans d'actions décidés à l'échelle européenne. Citons, à titre d'exemple, l'agenda territorial de l'Union européenne 2020, le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ou l'accord de Paris sur le climat.

Elle a aussi adopté plusieurs plans stratégiques notamment en matière de développement durable, d'environnement, de climat, de mobilité, de rénovation des bâtiments. Dans le cadre de la COP 23, le Parlement wallon a adopté le 28 septembre 2017 une résolution pour la mise en œuvre d'une politique wallonne du climat.

Le projet de territoire proposé s'inspire de l'ensemble de ces engagements.

2. LE RESPECT DU CODT

Le contenu du SDT est défini par le Code du Développement Territorial entré en vigueur le 1er juin 2017. Il fixe quatre buts que doivent atteindre les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire :

1. Lutter contre l'étalement urbain et utiliser de manière rationnelle le territoire et ses ressources afin d'en limiter la consommation.

2. Promouvoir le développement socio-économique et l'attractivité territoriale de la Wallonie afin de promouvoir une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi.

3. Assurer la gestion qualitative du cadre de vie, tant au niveau des espaces de vie que du travail, des espaces publics que verts ainsi que des paysages.

4. Maîtriser la mobilité en proposant des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle à des coûts supportables et en rationalisant le transport de marchandises.

3. L'ANALYSE CONTEXTUELLE

L'analyse contextuelle, synthèse transversale de l'état du territoire wallon finalisé par la CPDT en décembre 2016, est une photographie de la Wallonie à un moment donné.

Elle identifie les enjeux de développement territorial en fonction des spécificités intrinsèques tant rurales qu'urbaines. D'autre part, elle met en lumière les politiques menées et les dynamiques en cours dans les Régions limitrophes et ses interrelations avec la Wallonie.

Ce travail est fondamental. En effet, il est indispensable de connaître les atouts et faiblesses d'un territoire afin de déterminer les actions à mettre en place pour qu'en 2050 la Wallonie soit une terre prospère tant au niveau social, économique, énergétique, ou patrimonial …

L'analyse contextuelle synthétise un diagnostic territorial établi au départ d'analyses et études multiples. Elle analyse la capacité de mobilisation du territoire et de ses acteurs au regard de multiples problématiques. C'est le point de départ qui permet de définir la vision. Cette dernière se décline en quatre méta-objectifs qui seront déclinés dans des principes de mise en œuvre et une structure territoriale.

Cette analyse a mis en évidence la situation exceptionnelle de la Wallonie au cœur de l'Europe occidentale, à proximité de métropoles en plein essor. Il est essentiel qu'elle profite de leurs rayonnements et développe ses nombreux atouts pour renforcer son positionnement.

Le futur souhaité pour la Wallonie passe par une attention particulière portée à des défis majeurs :

> la démographie : garantir un logement pour tous
> la mobilité : mettre en place une mobilité alternative
> la biodiversité : préserver nos milieux naturels et nos espèces
> les déchets : diminuer les déchets à la source, recycler et valoriser
> la compétitivité : affirmer une volonté de progrès économique, de formation et d'offre d'emploi
> la santé : permettre à tous de vivre en bonne santé
> la cohésion sociale : lutter contre la pauvreté et les inégalités
> la cohésion territoriale : réduire les disparités territoriales
> le climat : lutter contre les changements climatique
> l'énergie : s'inscrire dans la transition énergétique et sécuriser l'approvisionnement

COMPRENDRE LE CONTENU DU SDT

1. LES ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT LE SDT

RESUMONS LE CHAPITRE !

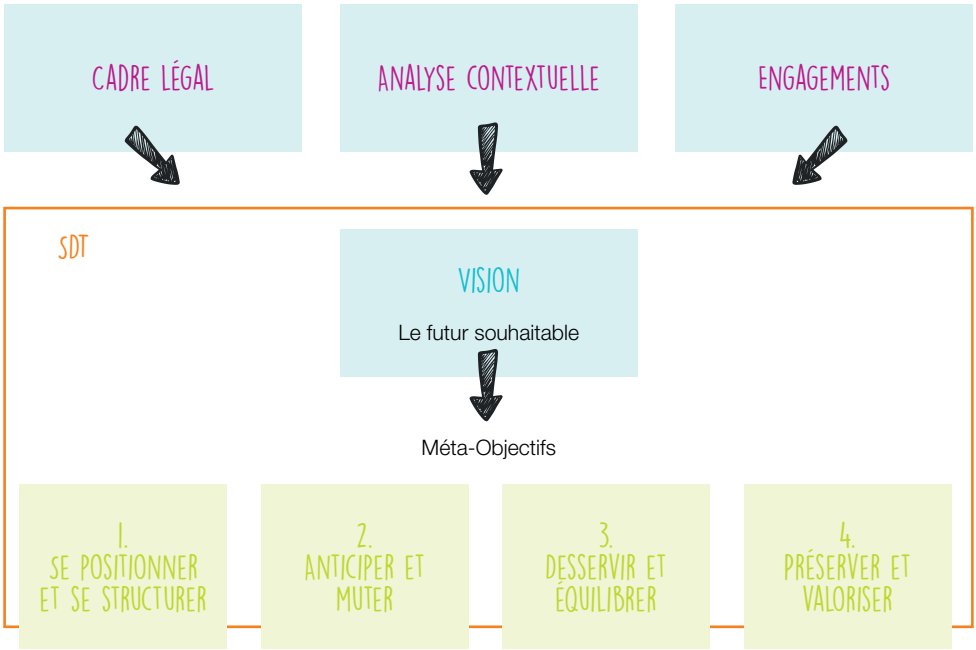

Pour bien gouverner, il est nécessaire de se poser la question d'où nous venons et de savoir vers quoi nous voulons tendre pour notre territoire afin de mettre en place les actions adéquates pour y arriver.

La vision du développement du territoire de la Wallonie correspond à une image partagée d'un futur souhaitable et désiré à long terme dans lequel toutes les politiques mises en place doivent s'inscrire. Elle trace les grandes lignes de conduite qui devront se décliner au niveau local par des mesures concrètes adaptées aux spécificités de chaque territoire.

1. LA VISION (cfr. page 5 de l'avant-projet de SDT/GW du 26.10.2017)

Une Wallonie bien ancrée

En 2050, l'ensemble des citoyens privilégie le recours aux ressources locales et soutient donc les circuits courts. Une utilisation rationnelle et diversifiée des ressources agricoles constitue un facteur majeur de la transition écologique qui est en cours. Chaque espace, fondement de la richesse de notre terroir, conserve ses spécificités. Les villes et villages ont préservé leur patrimoine architectural et culturel. La forêt, la qualité de l'eau et les produits de la carrière sont des ressources naturelles protégées contre une exploitation intensive. Fort de ces atouts, le tourisme est devenu un secteur fort et porteur.

Une Wallonie dans une dynamique métropolitaine

En 2050, la Wallonie a depuis longtemps fait le choix d'intensifier les fonctions de métropolisation sur son territoire pour exister dans un système économique européen et mondial. Elle a intensifié son réseau de connexions internes et externes : aéroports, ports autonomes et plateformes logistiques. Ses atouts se sont considérablement renforcés dans les sphères de la recherche, de la logistique, des sciences du vivant et les secteurs de pointe tels que l'innovation technologique et les biotechnologies.

Une Wallonie dans les transitions énergétique, climatique et démographique

En 2050, de nouvelles formes de mobilité ont été développées grâce à des réseaux alternatifs de transports, l'économie circulaire a transformé les logiques territoriales. Divers leviers ont permis de densifier les zones d'habitat en proposant un logement décent pour tous, répondant aux défis climatiques. Les lieux de vie sont adaptés à des critères intergénérationnels.

Une Wallonie accueillante et solidaire

En 2050, la Wallonie est une terre d'accueil qui a mené une politique d'intégration forte et audacieuse. Elle a réalisé des efforts considérables en matière d'éducation, de formation, de protection sociale afin d'offrir les mêmes chances à chacun. La nouvelle forme de démocratie permet un vivre-ensemble solidaire où chacun peut prendre part à la mise place de projets communs.

Une Wallonie physiquement et numériquement connectée

En 2050, l'ensemble de la Wallonie est couvert par des connexions numériques performantes. Elle a réussi son redéploiement industriel en cultivant l'esprit d'entreprendre de ses citoyens et a anticipé la modernisation des parcs d'activités économiques qu'elle met à disposition de ses entrepreneurs. Elle est attractive internationalement grâce aux talents dont elle regorge. Les modes de transport alternatifs à la voiture et aux camions apportent réponse aux problèmes de congestion du trafic et de pollution atmosphérique.

Une Wallonie qui a reconfiguré et retissé ses liens interrégionaux et transfrontaliers

En 2050, la Wallonie a réussi à intégrer la diversité socio-économique de ses espaces dans une structure multipolaire. Elle a revisité ses relations avec les autres Etats et régions voisins en cherchant les complémentarités possibles. Elle consolide des partenariats transrégionaux et/ou métropolitains avec Courtrai, Lille, Reims, Metz-Nancy, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Maastricht, Louvain, Bruxelles, Gand, Anvers. Ces stratégies territoriales sont mises en place grâce à de nouveaux outils tels que les villes-hub, repensées comme autant de portes d'entrée.

En conclusion : le co-développement de la Wallonie et de ses territoires

En 2050, les Wallons vivent dans une Région forte grâce à la mobilisation de l'ensemble des territoires, des acteurs et des pouvoirs locaux au profit du projet commun. La stratégie régionale tient compte des enjeux spécifiques des différents territoires qui la constituent.

2. LES META-OBJECTIFS

Quatre modes d'actions transversaux permettront de concrétiser la vision :

> Se positionner et structurer

> Anticiper et muter

> Desservir et équilibrer

> Préserver et valoriser

Chaque méta-objectif se décline en cinq objectifs.

4 MÉTA- OBJECTIFS

1. SE POSITIONNER ET SE STRUCTURER	2. ANTICIPER ET MUTER	3. DESSERVIR ET ÉQUILIBRER	4. PRÉSERVER ET VALORISER
Objectif SS1	Objectif AM1	Objectif DE1	Objectif PV1
Objectif SS2	Objectif AM2	Objectif DE2	Objectif PV2
Objectif SS3	Objectif AM3	Objectif DE3	Objectif PV3
Objectif SS4	Objectif AM4	Objectif DE4	Objectif PV4
Objectif SS5	Objectif AM5	Objectif DE5	Objectif PV5

Doivent répondre à 4 buts

1. Lutter contre l'étalement urbain et utiliser de manière rationnelle le territoire et ses ressources
2. Promouvoir le développement socio-économique et l'attractivité territoriale de la Wallonie.
3. Assurer la gestion qualitative du cadre de vie.
4. Maîtriser la mobilité.

3. LES OBJECTIFS REGIONAUX (CFR. PAGE 9 DE L'AVT-PROJET DE SDT/GW DU 26.10.2017)

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire proposés dans le Schéma de Développement du Territoire ont pour ambition de répondre aux enjeux territoriaux mis en évidence par l'analyse contextuelle.

Les objectifs ont été regroupés en référence aux méta-objectifs.

Différents critères ont permis de définir les objectifs :

1. Les objectifs régionaux sont définis à l'échelle de la Wallonie.
2. Les objectifs régionaux tiennent compte de la hiérarchie que le CoDT établit entre les outils.
3. Les objectifs régionaux ont un caractère stratégique. Ils ne doivent pas être confondus avec des objectifs à caractère opérationnel.
4. Les objectifs régionaux prennent en compte les politiques sectorielles de la Région dans la mesure où elles revêtent une dimension territoriale.
5. Les objectifs régionaux ne portent pas sur la gouvernance territoriale.
6. Les objectifs régionaux ne sont pas spécifiques à certains territoires.

Un nombre limité d'objectifs a été retenu afin de permettre une meilleure maîtrise de ceux-ci.

LA MISE EN ŒUVRE DU SDT

1. LA CONCRÉTISATION DU SDT VIA LA DÉFINITION DE PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE ET D'UNE STRUCTURE TERRITORIALE

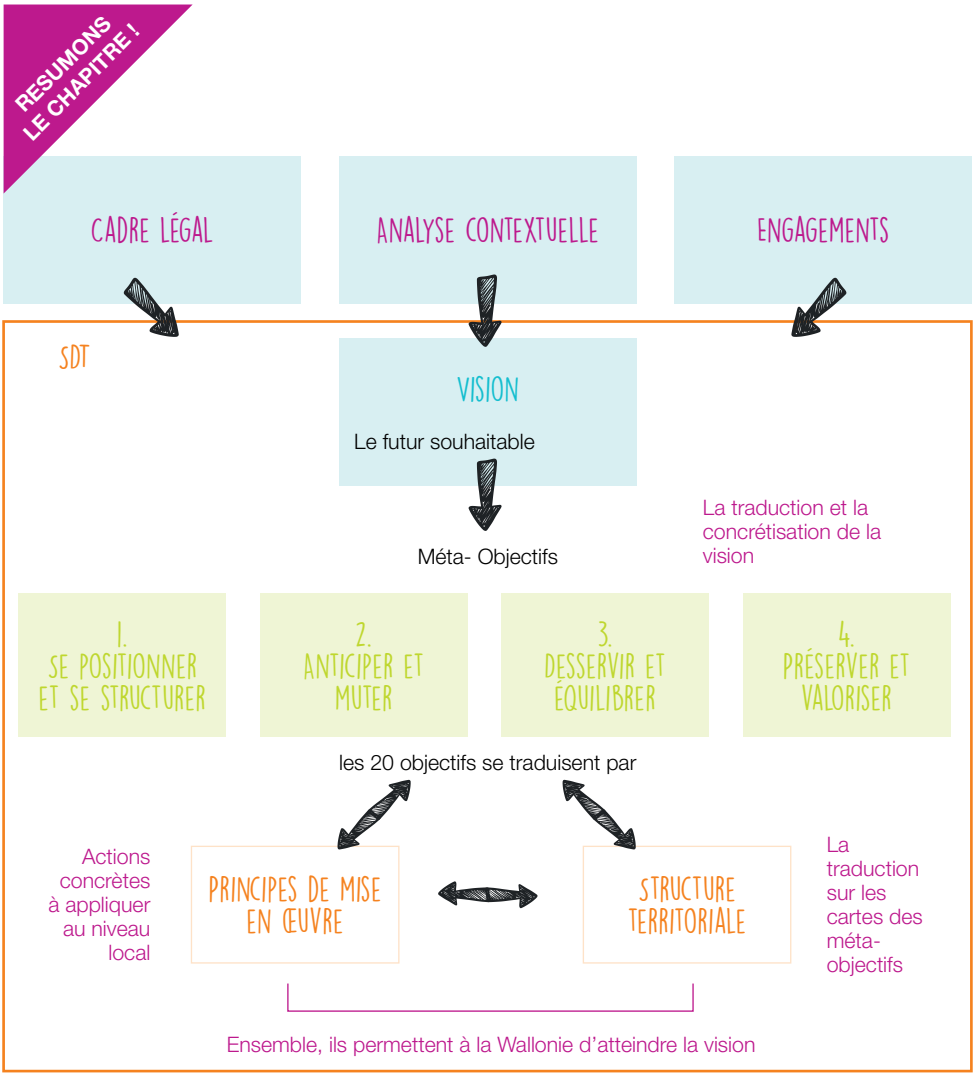

1. LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Le Schéma de Développement du Territoire définit un nombre important de principes de mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs.

Cet ouvrage ne permet pas de tous les mentionner. Certains figurent ici à titre d'exemple sans qu'ils ne prévalent sur ceux qu'énumère l'avant-projet de Schéma de Développement du Territoire.

2. LA STRUCTURE TERRITORIALE

Le Schéma de Développement du Territoire exprime graphiquement comment structurer le territoire afin d'atteindre les objectifs.

ATTENTION

Il est important de retenir que les principes de mise en œuvre et la structure territoriale vont évoluer en fonction des remarques formulées par les acteurs de terrain qui feront part de leur expérience et de leur expertise en fonction des spécificités de leur territoire lors des Ateliers du SDT.

2. ET SI ON ASSEMBLAIT TOUT !

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

CELA SE TRADUIT (PAR EXEMPLE) PAR …

> Renforcer l'attractivité économique et résidentielle des grandes villes wallonnes afin d'y favoriser l'installation des acteurs de la classe créative et de la société de la connaissance SS.1

> Encourager les initiatives visant à développer l'attractivité du territoire (ex : routes thématiques contribuant à la découverte du territoire (type d'habitat, patrimoine, paysage,…) et les spécificités locales (produits du terroir, savoir-faire,…) SS.5

> Localiser les équipements et les activités dans les centres urbains et ruraux en tenant compte de l'offre et des besoins des territoires voisins SS.3

> Distinguer morphologiquement les pôles wallons de leur périphérie, par exemple en marquant les entrées de villes et de villages et en séparant les différents pôles par des zones non urbanisées SS.3

> Faire des projets de territoire un levier de cohésion territoriale à l'échelle régionale SS.5

> Améliorer la connexion entre les territoires pour les personnes, les communautés et les entreprises SS.2

> Assurer une bonne connexion, en particulier par le chemin de fer, vers les métropoles voisines SS.1

> Optimiser les connexions vers les villes situées à proximité du territoire de la Wallonie, comme Charleville-Mézières, Sedan, Leuven, etc SS.2

> Offrir une accessibilité multimodale aux portes d'entrée de la Wallonie (aéroports, gares LGV et plateformes multimodales) et aux pôles wallons SS.4

> Valoriser les équipements de la Wallonie et renforcer son accessibilité tout en orientant les flux vers les réseaux qui leur sont adaptés SS.4

IDÉE 1
CAPITALISER SUR LE TERRITOIRE LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DES MÉTROPOLES EXTÉRIEURES À LA WALLONIE. MISE EN RÉSEAU DES PÔLES.

EX: Assurer une bonne connexion, en particulier par le chemin de fer, vers les métropoles voisines

IDÉE 2
VALORISER LA DESSERTE DES PÔLES PAR LES GRANDS RÉSEAUX DE COMMUNICATION.

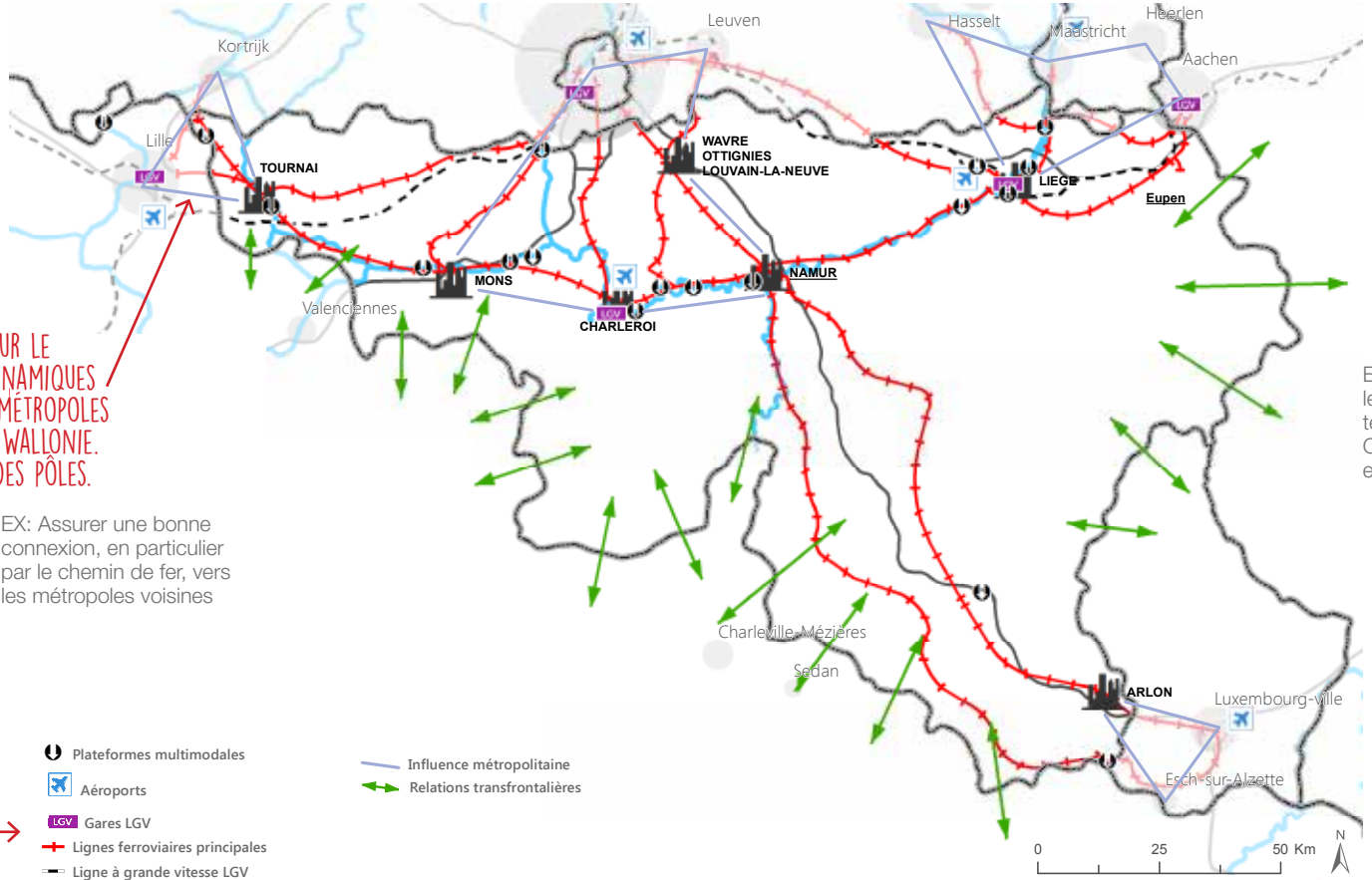

SE POSITIONNER - STRUCTURER
STRUCTURE TERRITORIALE DE LA WALLONIE

IDÉE 3
COLLABORER PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES.

Ex: Optimiser les connexions vers les villes situées à proximité du territoire de la Wallonie, comme Charleville-Mézières, Sedan, Leuven, etc

CELA SIGNIFIE …

AU NIVEAU EUROPEEN, TRANSREGIONAL ET TRANSFRONTALIER

La Wallonie est inscrite au coeur de l'Europe, espace dans lequel les échanges économiques, financiers et culturels sont en mouvement. Elle se situe au voisinage de métropoles dotées de centres de décisions, d'universités, de centres de recherche, de grandes entreprises et d'infrastructures.

Si elle ne dispose pas actuellement de métropole comparable aux Etats et régions voisins, elle jouit d'atouts indéniables pour y prétendre. Elle doit faire de sa petite taille et de sa position géographique un avantage : les richesses issues des flux qui transitent par le territoire wallon doivent être captées tout en veillant à limiter leurs incidences environnementales. De nouvelles formes de mobilité doivent être imaginées grâce à des réseaux alternatifs de transports.

Il est fondamental de continuer à intensifier et renforcer les interdépendances mutuelles et les complémentarités avec des villes telles que Bruxelles, Louvain, Aix-la-Chapelle, Maastricht, Lille, Luxembourg, Paris ou Londres. A ce titre, la plupart des six pôles de compétitivité wallons soutenus par le plan Marshall ont leur homologue dans au moins un des territoires voisins.

A SEIN DE NOTRE PROPRE TERRITOIRE

Les espaces ruraux et urbains wallons sont variés tant en ressources qu'en équipements, en compétences ou en population. Cette variété constitue un atout en termes d'attractivité du territoire à partir du moment où l'on établit un équilibre entre les territoires. Pour y parvenir, il faut favoriser les complémentarités et structurer le territoire autour des villes.

Cette organisation de l'espace existe déjà ; les communes wallonnes se sont organisées au sein de structures supra ou trans-communales à différentes échelles et selon des thématiques diverses. Tous ces projets de territoire participent au développement régional et renforcent l'identité wallonne.

ANTICIPER ET MUTER

CELA SE TRADUIT (PAR EXEMPLE) PAR …

- Proposer des logements adaptables et évolutifs AM.1
- Identifier systématiquement à l'échelle communale les zones d'habitat qui bénéficient d'un accès aisé aux services et aux équipements et dans lesquelles une densification en logements raisonnée et adaptée aux spécificités locales sera promue AM.1
- Optimiser l'utilisation de l'espace dans les parcs d'activités économiques existants et augmenter la densité d'emploi AM.3
- Disposer d'un stock foncier suffisant à destination des activités métropolitaines, mobilisable dans ou à proximité des pôles urbains et universitaires et des plateformes de correspondance (hubs de transport) AM.3
- Conditionner la mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat ou zones d'activité économique à la présence de haut débit et de la 4G ou à la possibilité de résorber ce manque AM.4
- Développer des smart-cities à l'échelle régionale pour mieux gérer le territoire AM.4
- Au niveau des territoires, tirer parti des ressources pour accroitre la part de l'énergie renouvelable AM.5
- Renforcer la mixité des activités dans les centres-villes et réduire la dépendance à la voiture individuelle AM.5
- Développer les infrastructures de transformation des ressources primaires et naturelles wallonnes (agriculture, sylviculture, carrières, etc.) à proximité de la ressource AM.2

IDÉE 1
INSCRIRE LA WALLONIE DANS LE MOUVEMENT DE RÉINDUSTRIALISATION QUI S'AMORCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE.

Ex: Disposer d'un stock foncier suffisant à destination des activités métropolitaines, mobilisable dans ou à proximité des pôles urbains et universitaires et des plateformes de correspondance (hubs de transport)

IDÉE 4
DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE.

IDÉE 2
FAIRE DES PÔLES DES LIEUX DE RÉFÉRENCE ET S'APPUYER SUR LES VILLES POUR METTRE EN ŒUVRE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

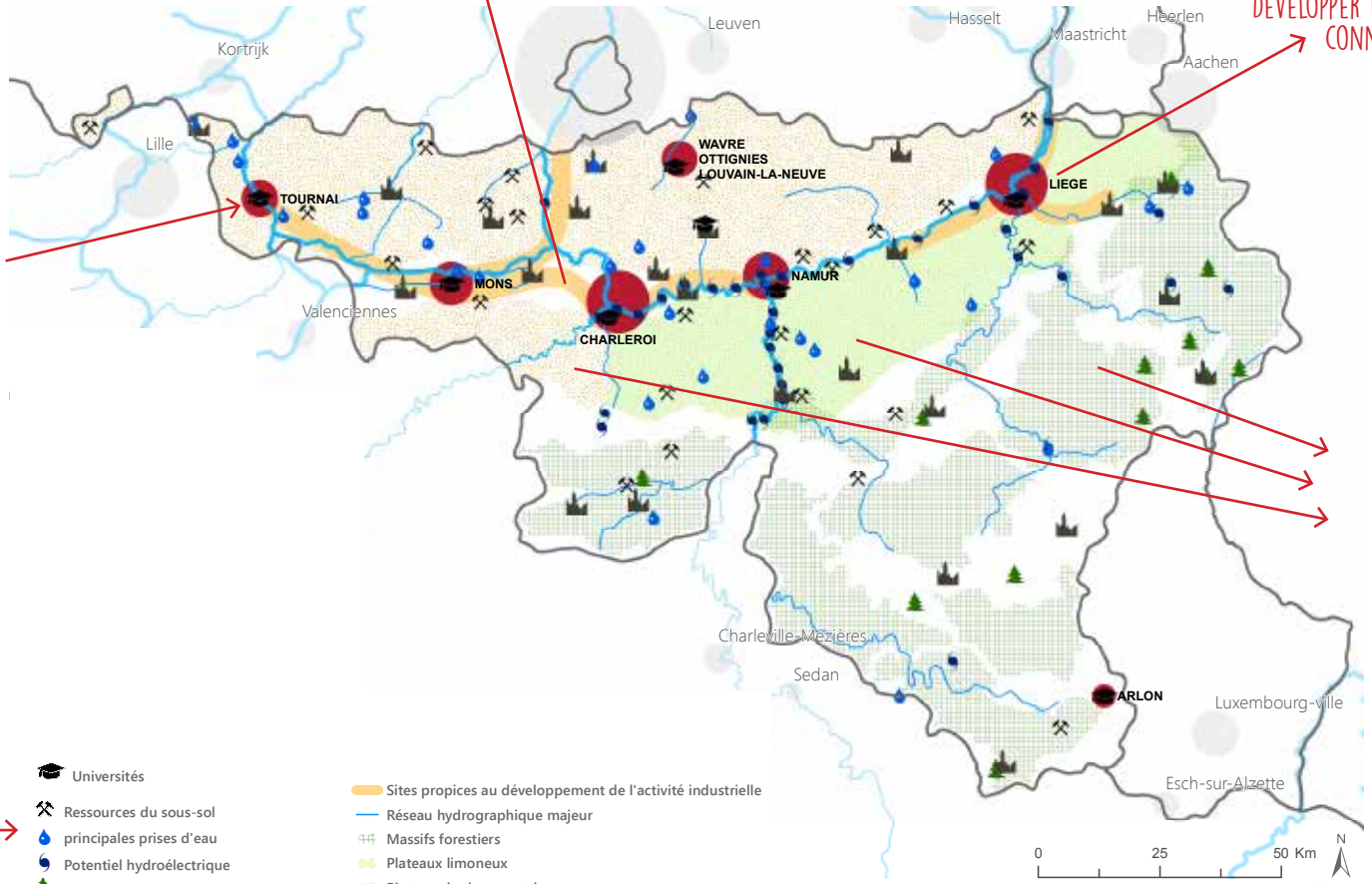

IDÉE 3
GARANTIR L'ACCÈS DE LA POPULATION ET DES ENTREPRISES À DES RESSOURCES DE QUALITÉ.

IDÉE 5
DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ET LES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE.

- Universités
- Ressources du sous-sol
- principales prises d'eau
- Potentiel hydroélectrique
- Sites de première transformation du bois
- Sites propices au développement de l'activité industrielle
- Réseau hydrographique majeur
- Massifs forestiers
- Plateaux limoneux
- Plateaux herbagers et bocagers

ANTICIPER - MUTER
STRUCTURE TERRITORIALE DE LA WALLONIE

CELA SIGNIFIE …

SOUS L'ANGLE SOCIODEMOGRAPHIQUE

L'évolution de la taille et de la composition des ménages ainsi que le vieillissement de la population favorisent l'émergence de nouveaux besoins en termes d'habitat et de cadre de vie. Pour diverses raisons, on observe aujourd'hui plus régulièrement une inadéquation entre les logements et les besoins des occupants. Nous devrons faire évoluer notre mode d'habitat si nous voulons qu'il corresponde à nos besoins et réponde aux défis démographiques, climatiques et énergétiques que nous nous sommes engagés à respecter.

SOUS L'ANGLE ECONOMIQUE

Les changements principaux résident dans les nouveaux profils de main d'œuvre recherchés. Les nouvelles technologies, l'innovation et le numérique prennent de plus en plus de place et s'imposent dans le secteur tertiaire. Il faut préparer les générations futures à ce changement sans perdre de vue la promotion de l'économie de proximité et de l'économie circulaire afin de ne pas être dépendant des fluctuations mondiales.

La prospérité d'une région passe, entre autres, par sa capacité à offrir des emplois à ses habitants, c'est pourquoi une gestion des disponibilités foncières capables d'accueillir de nouvelles activités économiques grâce à des terrains de grande dimension et bien équipés et desservis sera déterminante pour l'avenir.

SOUS L'ANGLE ENERGETIQUE

Enfin, le tournant à ne pas rater est celui de la transition énergétique. Éoliennes, photovoltaïque, géothermie, hydroélectrique … tous ces mots sont synonymes d'avenir.

DESSERVIR ET EQUILIBRER

CELA SE TRADUIT (PAR EXEMPLE) PAR …

- Implanter les services, les équipements et les commerces de proximité dans les zones les plus denses en population et non en dehors ou en bordure des villes et des villages DE.1
- Conserver et renforcer les services de base (gardes d'enfants, éducation primaire, soins de santé de base, commerces alimentaires, etc...) au cœur des quartiers et des villages DE.1
- Recréer des territoires de vie (déplacement à pied/vélo, espaces de rencontres, projet de quartier, etc.) DE.2
- Mettre le piéton au centre des préoccupations pour l'aménagement d'espaces publics (organiser les cheminements, prévoir les temps de pause, de rencontre, penser aux différents usagers (enfants, jeunes, personnes âgées, PMR, passants/habitants, etc.) DE.3
- Inviter la nature au cœur de la ville : espaces verts de proximité dans les quartiers, jardins partagés, squares pour enfants, espaces de jeux et d'activités sportives, etc. DE.3
- Favoriser l'acceptabilité sociale des projets en renforçant les démarches participatives DE.2
- Assurer la continuité des chaînes de déplacements DE.5
- Poursuivre le développement d'un réseau maillé d'itinéraires cyclables sécurisés en vue de desservir les pôles d'enseignement et d'emplois DE.4
- Prévoir des transports en commun à haut niveau de performance dans les agglomérations, assurer une desserte adaptée des territoires ruraux DE.4
- Assurer une desserte alternative des aéroports régionaux par des connexions au réseau ferroviaire DE.5

IDÉE 1
VALORISER LA DESSERTE DES VILLES WALLONNES PAR LE RAIL.

IDÉE 2
METTRE EN OEUVRE UNE INTERMODALITÉ EFFICACE

IDÉE 3
RENFORCER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU CYCLABLE POUR ACCÉDER AUX PÔLES D'EMPLOI ET D'ENSEIGNEMENT.

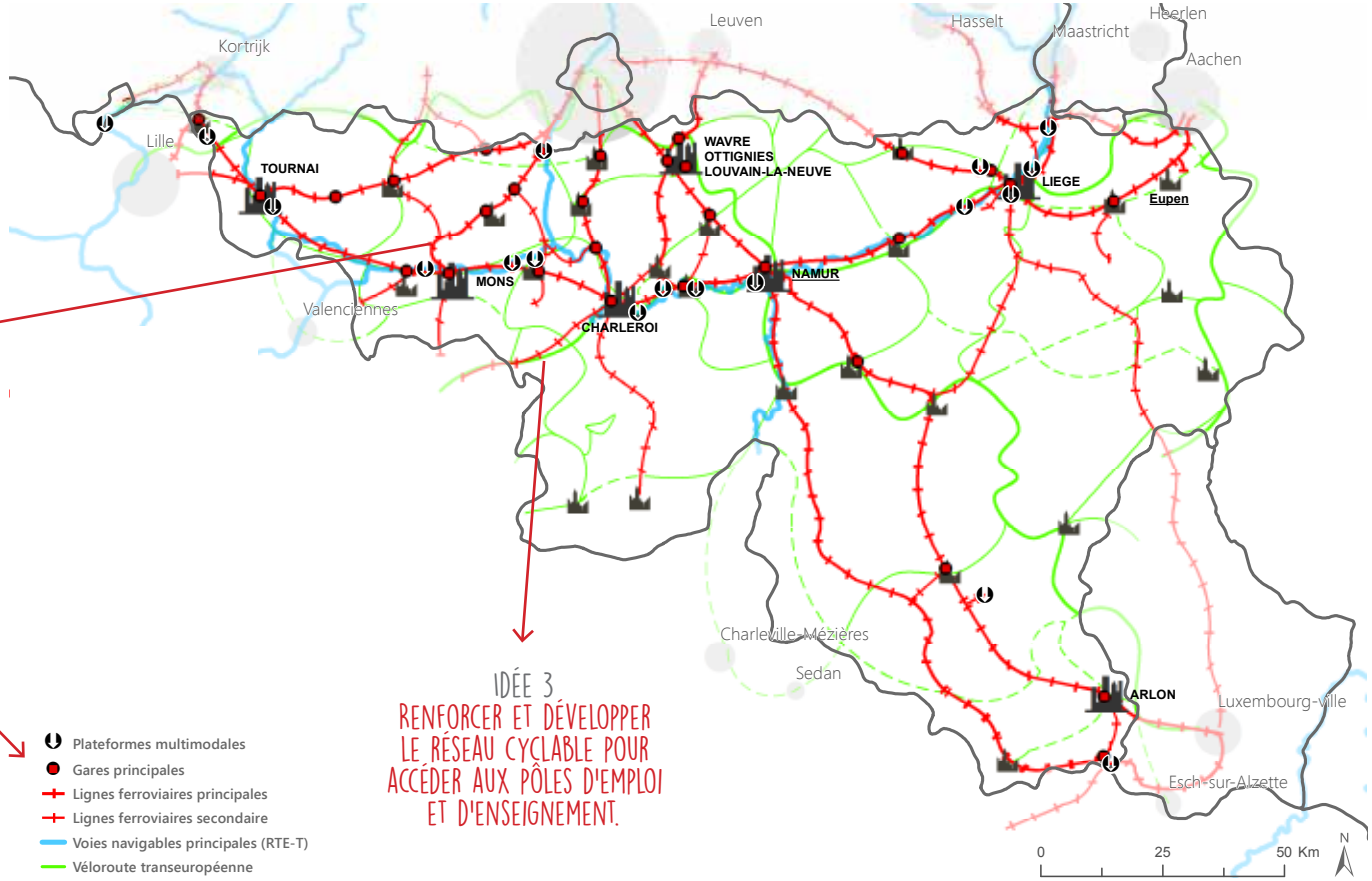

- Plateformes multimodales
- Gares principales
- Lignes ferroviaires principales
- Lignes ferroviaires secondaire
- Voies navigables principales (RTE-T)
- Véloroute transeuropéenne
- Itinéraire cyclable régional existant
- Itinéraire cyclable régional à renforcer

Ex: Assurer une desserte alternative des aéroports régionaux par des connexions au réseau ferroviaire

Cette idée peut aller de pair avec le principe qui consiste à recréer des territoires de vie (déplacement à pied/vélo, espaces de rencontres, projet de quartier, etc.).

DESSERVIR - ÉQUILIBRER

STRUCTURE TERRITORIALE DE LA WALLONIE

CELA SIGNIFIE …

Le territoire wallon et ses équipements doivent apporter une réponse la plus efficiente possible aux besoins et aspirations de l'ensemble des acteurs, d'où la nécessité de desservir et d'équilibrer.

La richesse de la Wallonie passe par la diversité de son territoire, mais aussi, et surtout par la variété de sa population. Notre société doit préserver les ménages, de plus en plus souvent monoparentaux du risque d'appauvrissement et trouver des solutions appropriées face au vieillissement de la population qui induit une diminution de la part de la population active. Tous ces facteurs sont à prendre en compte dans les politiques envisagées.

L'accent doit être mis sur les services et commerces de proximité afin d'être accessibles à tous. Nous devons concentrer le développement de quartiers conviviaux dans les noyaux urbains ou ruraux, lieux préférentiels de par la mixité de fonctions qui les caractérise.

Il faut lutter contre l'étalement urbain, qui a été favorisé par la densité du réseau routier. Cette dispersion de l'habitat engendre des problèmes en termes de mobilité, d'accès aux services ou à l'emploi, de connexion numérique et provoque une consommation foncière déraisonnable. Nous devons abandonner ce modèle au profit d'un modèle plus rationnel qui concentre et densifie l'habitat.

Mais pour faire revenir les citoyens vers les centres-villes, il faut que ces derniers répondent aux attentes élevées de la population en offrant des logements et des espaces publics de qualité afin qu'ils soient perçus comme des lieux de loisirs et de détente où il fait bon vivre. Plaines de jeux, pistes cyclables, espaces de sports collectifs, espaces verts …. sont autant de moyens d'y parvenir.

Cette nouvelle politique de logement devra s'accompagner de mesures fortes en matière de transport. Promouvoir les transports en commun et le vélo, alternatives incontestées à la voiture individuelle, implique l'adaptation des infrastructures afin que les principes de continuité, d'accessibilité, d'attractivité, de sécurité et de confort soient rencontrés. D'un point de vue économique, la voie d'eau, le rail et les aéroports sont des alternatives à exploiter davantage pour être une réponse au transport par camion qui engorge le réseau routier.

PRESERVER ET VALORISER

CELA SE TRADUIT (PAR EXEMPLE) PAR …

- Rénover les quartiers dégradés PV.1
- Eliminer et réinvestir les chancres industriels et paysagers PV.1
- Eviter le fractionnement des zones agricoles et forestières, plus particulièrement dans les sous-régions à sols fertiles et à forte biodiversité et productivité PV.2
- Réduire la consommation de terres non artificialisées : 6 km^2 par an (soit la moitié de la surface consommée actuellement) d'ici 2025 et 0 km^2 par an à l'horizon 2050 PV.3
- Limiter l'imperméabilisation des sols (utilisation de matériaux perméables, etc.) PV.4
- Encourager l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclables PV.3
- Réduire l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique (adapter l'urbanisation aux abords des infrastructures de communication génératrices de bruit) PV.4
- Augmenter l'exploitabilité et la visibilité des sites touristiques par des aménagements de qualité PV.5
- Développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux PV.5
- Mettre le patrimoine culturel et naturel au cœur de projets d'aménagement PV.2

IDÉE 1
CAPITALISER SUR L'IMAGE POSITIVE ET LA QUALITÉ DU TERRITOIRE DE LA WALLONIE POUR VALORISER LE TOURISME.

Ex: Mettons le patrimoine culturel et naturel au cœur des projets d'aménagement

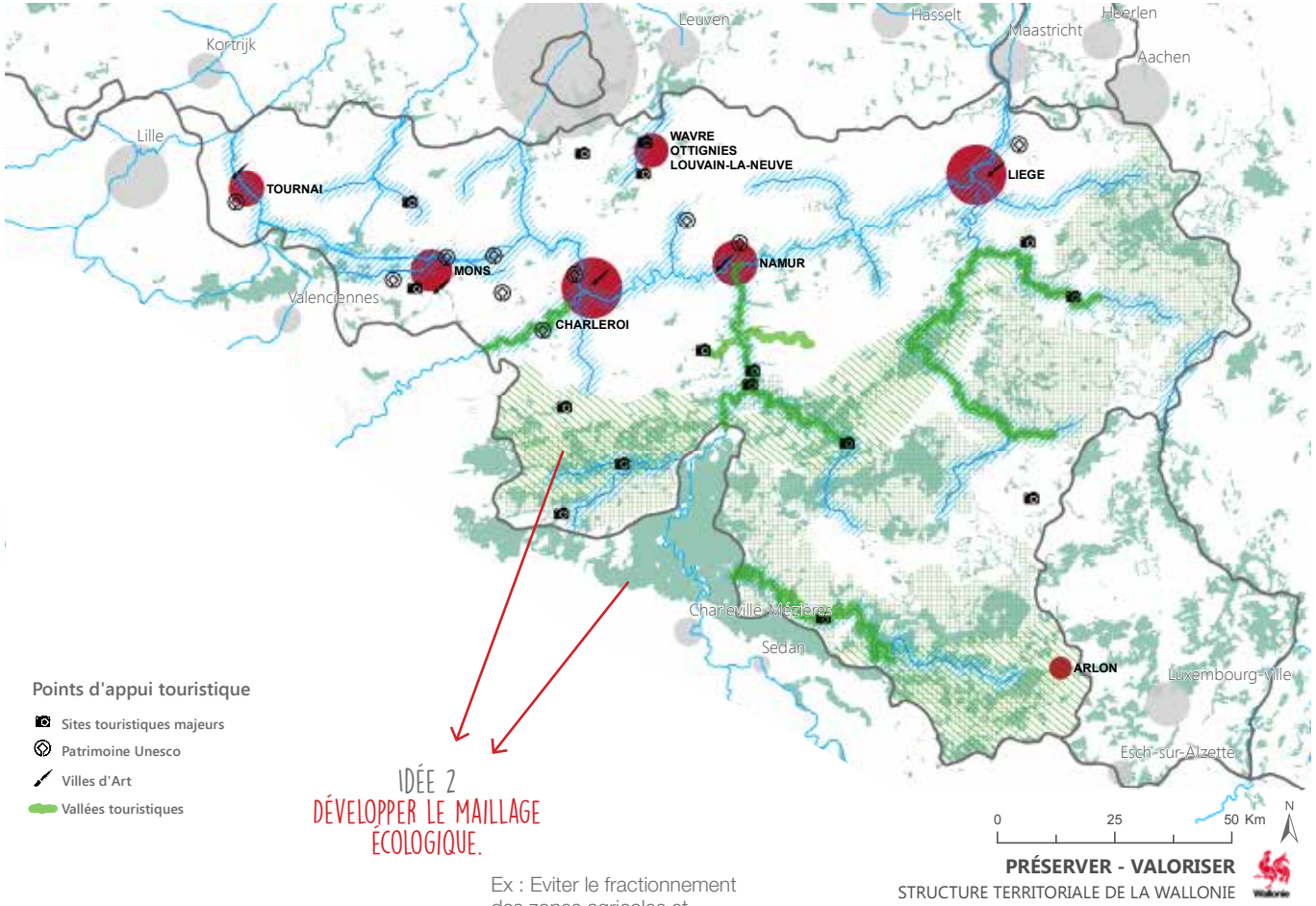

IDÉE 2
DÉVELOPPER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE.

Ex : Eviter le fractionnement des zones agricoles et forestières dans les sous-régions à sols fertiles et à forte biodiversité et productivité

PRÉSERVER - VALORISER

STRUCTURE TERRITORIALE DE LA WALLONIE

CELA SIGNIFIE ...

Les patrimoines naturel, culturel et paysager constituent des ressources économiques importantes pour la Wallonie. Ils sont aussi l'héritage que nous transmettront aux générations futures. Ces atouts doivent permettre de développer tant un tourisme grand public qu'un tourisme individuel et diffus. Le développement des équipements touristiques et de loisirs de qualité renforce l'attractivité des territoires.

Cependant, on constate que les activités humaines exercent une pression sur ces patrimoines. Ces dernières décennies, les indicateurs viraient au rouge : importants prélèvements de ressources non-renouvelables, rejets d'éléments nocifs et de déchets non (re)valorisés, artificialisation des territoires, qualité dégradée de l'air, de l'eau et du sol.

La prise de conscience a déjà eu lieu. Des actions concrètes pour renverser la tendance ou évoluer dans le bon sens ont été amorcées : le recyclage des matériaux et la réutilisation des déchets tendent à prendre une part de plus en plus importante dans les cycles de production économique. L'économie circulaire s'inscrit dans une perspective de circuits courts, de mutualisation et de réutilisation des ressources et des biens. Le rythme d'artificialisation du territoire décroît depuis les années 2000. Les quartiers dégradés sont rénovés, les matériaux durables sont utilisés dans la construction et la rénovation de bâtiments. Les espaces urbanisés retrouvent peu à peu leur attractivité.

A terme, plus que des mesures correctrices, ce sont des mesures préventives qu'il faudra prendre pour ne plus rendre vulnérable notre territoire et menacer ainsi les activités humaines, la faune et la flore et le paysage.

MÉMOS

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

SS.1 - Accroitre le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen

SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux économiques transrégionaux et transfrontaliers

SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités

SS.4 - Faire des réseaux de transport et communication structurants un levier de création de richesses et de développement durable

SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supra locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

ANTICIPER ET MUTER

AM.1 - Répondre aux besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques et aux défis énergétique et climatique

AM.2 - Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi

AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol

AM.4 - Inscrire la Wallonie dans la transition numérique

AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente

DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets

DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs

DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables et adaptés aux diversités territoriales

DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

PRÉSERVER ET VALORISER

PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés

PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions de l'urbanisation

PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources

PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances anthropiques

PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

20 OBJECTIFS

1. SE POSITIONNER ET SE STRUCTURER

2. ANTICIPER ET MUTER

3. DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

4. PRÉSERVER ET VALORISER

1. Objectif
2. Objectif
3. Objectif
4. Objectif
5. Objectif

Doivent répondre à 4 buts

1. Lutter contre l'étalement urbain et utiliser de manière rationnelle le territoire et ses ressources
2. Promouvoir le développement socio-économique et l'attractivité territoriale de la Wallonie.
3. Assurer la gestion qualitative du cadre de vie.
4. Maîtriser la mobilité.

Structure territoriale
Pôles
Aires de coopération
Aires développement
Réseau de communication
Réseau de transport
Liaisons écologiques

Principes de mise en œuvre
Principes de mise en œuvre
Principes de mise en œuvre
Principes de mise en œuvre
etc…

Portent sur des thématiques telles que

1. Activités et fonction
2. Espaces stratégiques
3. Lieux stratégiques
4. Territoires spécifiques

L'objectif de cet ouvrage est de vulgariser l'avant-projet de SDT dont a pris acte le Gouvernement wallon le 26 octobre 2017 pour que les citoyens intéressés et concernés par la matière puissent facilement en prendre connaissance et aient la possibilité de le commenter en proposant d'éventuelles pistes d'amélioration avant son adoption définitive.

Direction générale opérationnel de l'aménagement du territoire,
du logement, du patrimoine et de l'énergie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 | B-5100 jambes Namur

Éditeur responsable : Annick Fourmeaux

Numero de dépôt légal : D/2017/11802/81
Décembre 2017

Ce document ainsi que l'avant-projet du Schéma de développement du Territoire
sont téléchargeables à l'adresse sdt.wallonie.be

Réalisation : pepscommunication.be
Design : knok.be

Wallonie
territoire
SPW